

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800****Séance du 06/02/2025****Nombre de Conseillers :**

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq

le : jeudi six février à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant : le 31/01/2025.

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, MARECHAL Aurélie, HUBRECHT Laetitia, LENEVEU Nicolas, RIN Kévin, NOUASSRIA Eva, MIEUSSET Sonia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure, GRAF Thomas.

ABSENTS : POLLET Elodie.

Madame NOUASSRIA Eva a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025 02 01 Remplacement d'un adjoint suite à une démission

M. le Maire rappelle que la création du nombre de poste d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Considérant la délibération n°2020_05_17 du 23 mai 2020 fixant à 4 le nombre d'adjoints pour la Commune de Saint-Laurent.

Considérant la démission de M. Fabien MATTELIN, 1^{er} Adjoint acceptée par le représentant de l'Etat suivant la notification du 20 janvier 2025,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur :

- Le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération n°2020_05_17
- Procéder au remplacement de M. MATTELIN Fabien, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue
- Le maintien du taux d'indemnités des Adjoints conformément à la délibération n°2021_09_40
- Le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir : il prendra rang après tous les autres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à quatre conformément à la délibération n°2020_05_17
- de maintenir le taux d'indemnités des Adjoints à 10.7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique conformément à la délibération n°2021_09_40
- que le nouvel adjoint prendra le dernier rang en qualité de dernier adjoint élu.
- Actualise le tableau du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient individuellement et secrets dans les mêmes conditions que pour celle L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. PUIS Xavier a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme NOUASSRIA Eva et de Mme HUBRECHT Laetitia.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) : LENEVEU Nicolas

1^{er} tour du scrutin Sous la présidence de M. Boris AVOUAC, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14
- c) Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) : 1
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 13
- e) Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. LENEVEU Nicolas : 13 voix

M. LENEVEU Nicolas ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^{ème} adjoint au maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

La secrétaire, Eva NOUASSRIA

